



PROGRAMMATION COMPLÈTE AU

► ville.levis.qc.ca



JUIN

- **Cour arrière du Festibièrre de Lévis** - Parc du Rigolet
- **Visite guidée et expositions** - Lieu historique national du chantier A.C. Davie
- **Grand Défi Pierre Lavoie** - 9 juin
- **Mercredis Courant d'Airs** - Mercredis du 21 juin au 26 juillet (BiblioCube présent sur place)
- **Vente trottoir et danse trad dans le Vieux-Lévis** - 22 juin
- **Camion de cuisine de rue** - Parc de l'Anse-Tibbits
- **Fête nationale à Breakeyville** - 24 juin

Fête de la famille de Lévis

9 AU 11 JUIN

Parc Renaud-Maillette

Feux d'artifice de la Ville de Lévis 10 juin, 21 h 45

Durée : environ 15 minutes

Musique diffusée à la radio CJMD 96,9
En collaboration avec Créations Pyro



Concert de l'Orchestre symphonique de Lévis

9 ET 10 JUIN, 21 H

Quai Paquet

Quelque 65 musiciennes et musiciens, un décor magique... Un événement à ne pas manquer! Animation familiale avant les spectacles.



Simplifiez vos déplacements

La Navette Paquet (pour se rendre au Quai Paquet et dans le Vieux-Lévis) est en fonction les 9, 10, 16, 17, 18 juin et dès le 22 juin :

- jeudi au samedi, 16 h 30 à 23 h
- dimanche, 16 h 30 à 22 h

Site d'embarquement déplacé :

rendez-vous à l'intersection des rues des Commandeurs et du Charbonnier (stationnement de Desjardins). Départ toutes les 20 minutes.

11 ans et moins > **Gratuit**

12 ans et plus > **2 \$ par passage**

Tous les trajets de la Société de transport de Lévis sont aussi offerts à ce prix réduit du 22 juin au 4 septembre. **Profitez-en!**

Au Quai Paquet : La Fontaine est ouverte!

- **Grande roue** - dès le 9 juin
- **Camions de cuisine de rue** - dès le 9 juin
- **Spectacle son et lumière** - dès le 16 juin
- **Lévisium, festival de science** - 16 au 18 juin
- **Festibièrre de Lévis** - 29 juin au 2 juillet

DES ACTIVITÉS CULTURELLES À LÉVIS, EN VEUX-TU? EN V'LA!

La brochure culturelle est LE document qui regroupe toutes les propositions de sorties en matière de culture : musique, théâtre, arts visuels, littérature, histoire et patrimoine.

Vous venez tout juste de la recevoir par la poste ou, sinon, ça ne saurait tarder. Conservez-la pour des idées divertissantes cet été!

Elle est également accessible en ligne au

► ville.levis.qc.ca/culture/politiques-publications.



RENDEZ-VOUS
CULTURELS
ÉTÉ / 2023



ÉVÉNEMENTS ET CIRCULATION

Certains événements entraînent la fermeture de rues et des interdictions de stationner. Pour connaître ces activités et leurs effets sur la circulation, visitez régulièrement le

► ville.levis.qc.ca/circulation

Pour connaître tous les événements lévisiens :

► visitezlevis.com



APPELS D'OFFRES

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ALBERT-ROUSSEAU NO : 2023-50-72

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00, heure en vigueur localement, le 14 juin 2023, date et heure de la réception des soumissions.

LIGNAGE TRANSVERSAL ET MARQUAGE DE CHAUSSEE

NO : 2023-50-78

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00, heure en vigueur localement, le 12 juin 2023, date et heure de la réception des soumissions.

FOURNITURE DE POMPES SUBMERSIBLES POUR LES POSTES DE POMPAGE ULTRAMAR, SAINT-DAVID, JUVENAT, INDUSTRIEL, SAINT-DAVID II ET LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-NICOLAS NO : 2023-55-69

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00, heure en vigueur localement, le 29 juin 2023, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.



JE SUIS LE MOUVEMENT
J'ÉCO-AGIS

Fais comme Paul, laisse ton gazon au sol

- Ça prend moins de temps
- Ça nourrit la pelouse
- Ça réduit les besoins d'arrosage

 **Gazon interdit
dans le bac
à déchets**




JE SUIS LE MOUVEMENT
J'ÉCO-AGIS

Remplir sa piscine au bon moment, c'est le règlement

**Il est permis d'utiliser l'eau du réseau
d'aqueduc pour remplir votre piscine
uniquement entre 20 h et 6 h.**

Exception : Il est autorisé de procéder au remplissage d'une hauteur de 0,5 mètre d'eau en dehors de ces heures lors de la pose d'une piscine, de la pose d'une nouvelle toile ou de la préparation et du nettoyage annuel de la piscine pour la période estivale.

Le remplissage complet d'une pataugeoire est permis en tout temps.